

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2024

Délibération n°2024 – 04 – 02

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09

Présents : 04

Votants : 06

Vote

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le huit avril à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,  
PERRET Morgane, MICHEL Rémi,

Absents : Thomas GUILLEMOT, ASFEZ Peggy, DESFONTAINE Gilles (a donné pouvoir à  
Stéphane DANY), LE GOFF Tony (a donné pouvoir à Stéphane DANY),

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Objet : Approbation du compte administratif du budget Domaine des Tertres 2023

Considérant que Monsieur le maire ne peut voter le compte administratif, le conseil municipal désigne Monsieur Stéphane DANY comme président de séance pour ce point

Fonctionnement	
Résultat reporté	- 5 797,21 €
Dépenses 2023	1 490,57 €
Recettes 2023	1 490,57 €
Résultat d'exécution	0,00 €
Résultat de clôture	- 5 797,21 €
Investissement	
Résultat reporté	- 1 490,57 €
Dépenses 2023	1 490,57 €
Recettes 2023	1 490,57 €
Résultat d'exécution	0,00 €
Résultat de clôture	- 1 490,57 €

Considérant l'examen du compte administratif communal qui s'établit ainsi :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et hors de la présence de Monsieur le maire, par 6 voix pour : -  
APPROUVE le compte administratif du budget Domaine des Tertres pour l'année 2023.

Pour copie conforme,  
Le 08 avril 2024  
Certifié exécutoire

Le Maire,  
Michel BERTHET

